

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 Mai 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-deux Mai à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames: Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Françoise LE VERGE, Jacqueline LAROSA.

<u>Messieurs</u>: Dominique DAVARD, François GRAND, Pascal JACQUES, Olivier KERBART, Damien VOLTOLINI, Jean Louis RAT, Lionel BOLAND, Stéphane MOREAU

Pouvoirs: Monsieur Alex BOUTELET donne pourvoir à Monsieur Olivier KERBART.

Monsieur Stéphane BRUNEAUX donne pouvoir à Monsieur Damien VOLTOLINI.

Absent non excusé: Madame Sylvie PELTA.

Secrétaire de séance : Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du trois Avril deux mille vingt-trois a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1° Priorisation des demandes de «Travaux neufs Routiers » auprès EPN :

Suite à différents travaux menés en concertation entre l'équipe municipale et les représentants du secteur Voirie d'EPN, prenant en compte notamment l'évolution du budget voirie de l'EPCI en 2023 et années suivantes, le Maire et la Commission Voirie proposent de concentrer notre Priorité 1 sur l'entrée de ville côté Evreux, en remplacement des travaux sur toute la traversée de l'agglomération jusqu'ici demandés et difficilement finançables avant de nombreuses années. Ainsi :

Priorité 1 : ralentissement en entrée de village côté Evreux sur Rue Charles de Gaulle (par exemple par création d'un îlot central) et accès Rue de Villeneuve.

Priorité 2 : Réfection chaussée Rue de Villeneuve en concertation avec SIEGE 27 pour enfouissement des réseaux ;

Priorité 3 : Idem Rue de Bérou

En complément, l'aménagement des feux / passage piéton du carrefour Place de la Forge devra est modifié afin d'être en conformité avec le Code de la Route.

Vote unanime de l'ensemble des élus : 14 voix pour (pouvoirs compris).

2° Retour sur le recensement des fissures dues aux retraits/gonflements des argiles :

Après le rappel des faits (3 voisins de la Rue des Champs Fleuris signalent entre octobre et décembre 2022 des fissures légères apparues sur les habitations, provenant possiblement d'un phénomène de retrait/gonflement des argiles) et présentation du résultat du recensement d'autres événements identiques initiés par la Mairie sur la totalité de la Commune en février-mars 2023 (1 seul retour pour fissure mineure), le Maire a demandé à la Commission Urbanisme d'étudier la nécessité de déclencher une demande d'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture. Au regard de la faible ampleur et du niveau superficiel des fissures observées, La Commission propose de ne pas donner suite à ces demandes.

Vote unanime de l'ensemble des élus : 14 voix pour (pouvoirs compris).

<u>3° Demandes diverses d'administrés sur des modifications intervenues sur le PLUI-HD avant la prise de fonction</u> de l'équipe actuelle en juillet 2020 :

1° cas : Suite interpellation d'un administré, constat de la suppression de 2 Emplacements Réservés (parcelles que la Commune est susceptible d'acquérir dans une notion d'intérêt général) situés sur les parcelles 297 et 299 (permettrait un élargissement d'une section de l'Impasse des Tilleuls) pour l'un et, pour l'autre, sur les parcelles 271, 272, 275 et 301 (permettrait un chemin d'accès entre la Rue de Garencières et l'espace gare).

La Commission urbanisme a étudié ce dossier dans sa séance du 16 mai et préconise de repositionner ces 2 emplacements réservés lors de la prochaine modification du PLUI-HD qui devrait débuter courant 2° semestre 2023.

Durant cette période transitoire, tout projet d'aménagement sur ces parcelles recevrait un avis défavorable. Par ailleurs, l'équipe s'étonne d'absence de traçabilité de cette décision (compte-rendu commission ou conseil municipal), impactant personnellement un élu de l'ancienne équipe pour l'un des cas.

2° cas : un administré demande par courrier recommandé les éléments qui ont conduit la Commune, lors du PLUI-HD, à modifier le classement de son terrain, de « zone à urbaniser » à « zone naturelle », sans concertation avec son propriétaire. Le Maire répondra à cette demande au regard des éléments disponibles en Mairie et s'étonne, là aussi, que cette décision n'ait pas fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal.

Vote : L'ensemble des élus présents, soit 14, valident ces propositions.

4° Diverses décisions concernant la prestation « Cantine » :

La Commission EVS a reçu plusieurs opérateurs dans le cadre du renouvellement du contrat avec la Société Newrest assurant les repas de la cantine. Le choix se porte sur le maintien du prestataire actuel, celui-ci s'étant engagé, après négociations, à maintenir le prix actuel sur la prochaine année scolaire, à prestation quantitative et qualitative équivalente.

5° Mise aux normes RGPD.

Le Maire présente le dossier aux élus (enjeux, responsabilités, travaux à mener dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue) et indique que le RGPD s'applique aux collectivités depuis 2018.

EPN propose la mutualisation de son DPD (Délégué Protection des Données) qui réalisera un état des lieux sur site de chaque commune, un plan d'actions détaillant les modifications à opérer pour un retour à la norme, effectuera une veille juridique et réglementaire et sera l'interlocuteur avec l'autorité de contrôle (la CNIL). Le coût de ce service est de 229 € par an, résiliable chaque année.

Vote : 13 voix valident cette proposition et autorise le Maire à signer la Convention EPN /Commune proposée. Abstention : 1 voix.

6° Régularisation comptable.

Une erreur de 0,82 € a été détectée par le Service Comptable dans le budget prévisionnel. Propose de valider sa proposition, à savoir passer le compte 040 à 13747€ au lieu de 13746,18 €. L'ensemble des élus présents, soit 14, valident cette adhésion.

7° Questions diverses:

- Suite demande de la Préfecture, la Commission de Révision des listes électorales est maintenue sans changement pour les 3 prochaines années (déjà partiellement modifiée suite élections partielles).
- 4 cas d'agressions verbales envers les Agents Techniques de la Commune ont été recensés au cours de ces derniers jours. Ce phénomène est inadmissible, les Agents exécutant avec diligence les travaux demandés par les Elus. En cas de dysfonctionnement observé par un Administré, celui-ci peut être notifié, de manière non anonyme, par mail, visite au Secrétariat durant les horaires d'ouverture ou rendez-vous avec un élu. Après de nombreux échanges, les Elus décident :
 - Toute nouvelle agression physique ou verbale sera tracée et portée à la connaissance de la Gendarmerie ;
 - Deux élus se chargeront d'une veille plus précise sur l'entretien du cimetière, pour inclusion dans le planning des Agents.
 - Réflexion sur la rédaction d'un arrêté municipal définissant les modalités d'entretien de l'espace public situé en bordure de sa propriété ;
- Les Elus décident de ne pas donner suite à une proposition de spectacle intitulée « un été culturel », proposé courant juillet.
- Suite à un sinistre causé par la chute d'un arbre sur la propriété d'un administré le 1 mai, la Commune devra procéder (en direct par ses Agents ou via une entreprise spécialisée) à la coupe de plusieurs arbres ou branches dans le seul but d'éviter de nouveaux incidents.
- BRAVO aux bénévoles, aux organisateurs, aux joueurs :
 - L'ensemble du Conseil Municipal tient à féliciter les organisateurs et bénévoles pour la réalisation de la fête « Tout ce qui roule sans moteur ».
 - L'équipe municipale complimente également le FC PREY pour ses très bons résultats sportifs actuels et apporte ses encouragements pour le match d'accès à la demi-finale de la Coupe de l'Eure du 28 mai prochain.

Fin de la séance : 20h50